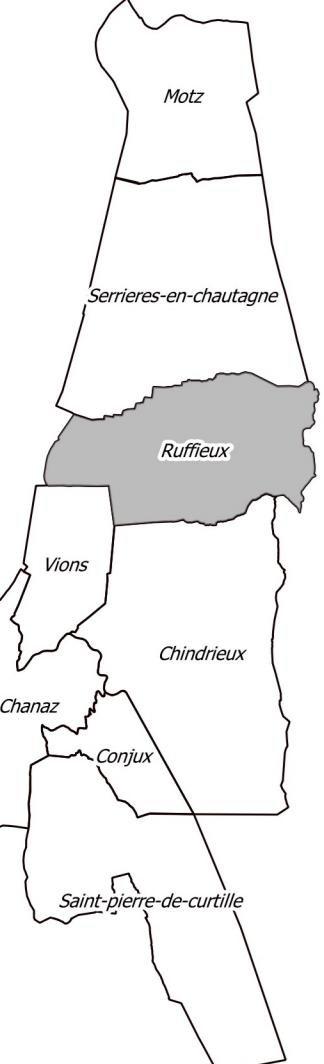


Plan des prescriptions et informations complémentaires

**RUFFIEUX****ENQUETE PUBLIQUE**

Certifié conforme par M le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 25/02/2020 arrêtant le projet PLU de la Communauté de Communes de Chautagne  
Le président Dominique DORD

ÉCHELLE 1:5800	PROCÉDURES
ELABORATION	MODIFICATIONS / REVISIONS
Arrêté le 25/02/2020	DATE
<b>épede</b> <small>Sas Epode Conception et dessin EPODE 4 rue Charles Montrouge 78140 Le Chesnay Tél : 01 79 69 39 51 info@epode.eu www.epode.eu</small>	
<small>CONCEPTION ET DESSIN FOND CADASTRAL Origine Cadastre Droits de l'Etat réservés mises 2018</small>	

**Zonage**

Zone PLUi

**Prescriptions***Prescriptions au titre de l'article L151-23 du CU :*

- Zone humide à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
- Zone humide RAMSAR à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
- Zone Natura2000 repérée au titre de l'article L151-23 du CU
- Zone ZNIEFF type I repérée au titre de l'article L151-23
- Site inscrit repéré au titre de l'article L151-23 du CU
- Corridor biologique
- Secteur de vigne à protéger au titre de l'article L151-23 du CU

*Prescriptions au titre de l'article R151-34 1<sup>er</sup> du CU :*

- Inconstructibilité au titre de l'article R151-34 1<sup>er</sup> du CU (contrainte assainissement)
- Inconstructibilité : contrainte captage AEP
- Inconstructibilité : galeries souterraines

**Informations**

- Périmètre de protection immédiat de captage d'eau potable
- Périmètre de protection rapproché de captage d'eau potable
- Périmètre de protection éloigné de captage d'eau potable
- Axe de bruit SNCF 100m
- Périmètre ABF 500m
- Zone d'exploitation des ressources du sol et du sous-sol R151-53 4<sup>o</sup>
- Bâtiment agricole
- ViaRhôna : itinéraire doux ViaRhôna à aménager au titre de l'article R151-38

**Cadastre**

- Parcelle
- Bâtiment dur
- Bâtiment léger

 Lac et rivière  
 Voie ferrée
